

Observateur du design 10

Conditions de participation

Quelles réalisations?

> Les réalisations présentées doivent :

- Faire appel à une démarche de design
- Être réalisées ou commercialisées en 2009 et/ou en 2010
- Appartenir à une des catégories suivantes:
 - réalisation commercialisée ou en phase de commercialisation
 - réalisation prospective
 - prototype en phase de recherche d'industrialisation ou d'éditeur

> Domaines d'intervention :

- Produit
 - Packaging
 - Espace et environnement
 - Graphisme / Communication visuelle
 - Identité de la marque / branding
 - Multimédia
 - Stratégie de l'entreprise
 - Service
 - Système
 - Interfaces
 - Prospective
 - Couleur
 - Matière
 - Son
- et tout autre domaine d'intervention du design

Qui peut inscrire une réalisation?

- Les entreprises privées ou publiques
 - Les administrations et collectivités territoriales
 - Les associations
 - Les concepteurs de produits indépendants
 - Les designers
 - Les graphistes
 - Les architectes
 - Les paysagistes
 - Les urbanistes
- et plus généralement toute personne impliquée avec l'accord des partenaires.

Calendrier

> **vendredi 5 juin 2009** : date limite d'inscription en ligne

> **Mardi 23 juin 2009** : examen des réalisations inscrites par le comité de labellisation.

Celui-ci s'assure de la qualité, pertinence et originalité des réalisations, et de la qualité de la démarche de design.

Il peut vérifier en particulier les éventuelles copies et contrefaçons.

Rappel des critères de labellisation : la qualité de la démarche de design, la préoccupation de l'utilisateur respectée, la réussite dans le développement d'une tradition, l'impact économique, l'augmentation des ventes et le développement commercial, l'apport pour l'entreprise, la création de nouveaux besoins, de nouveaux modes de vie, le respect de l'environnement, la réduction des coûts par rapport à un produit similaire.

Les réalisations retenues par ce comité reçoivent "le label de l'Observateur du design" et sont présentées dans l'exposition à la Cité des sciences et de l'industrie et le catalogue.

Elles sont par la suite présentées au jury des étoiles.

> **Vendredi 16 octobre 2009** : un jury indépendant décerne des étoiles aux réalisations les plus remarquables*. L'ADEME, OSÉO et l'INPI attribuent des mentions dans leur domaine de compétence, et la Région Ile-de-France récompense une PME.

*Rappel des critères du jury : l'excellence dans : l'innovation, amélioration du confort de l'utilisateur, réduction des coûts, recherche formelle et structurelle, réponse à des nouveaux besoins, accessibilité pour tous, respect des ressources naturelles, qualité et originalité de la démarche, mise en œuvre d'une stratégie globale d'entreprise, investissement d'un nouveau secteur, modernisation à partir d'un savoir-faire traditionnel.

> **Jeudi 22 Octobre 2009** : l'annonce des étoiles de l'Observateur du design 09 aura lieu à la Cité des sciences et de l'industrie à Paris lors de l'inauguration de l'exposition qui se tiendra du **Vendredi 23 octobre 2009** au **Dimanche 21 Février 2010**.

Pièces à nous adresser pour compléter votre dossier

> Les visuels libres de droit nécessaires à la bonne compréhension de la réalisation par le comité de labellisation et le jury, à l'insertion dans le catalogue, à la présentation dans les différents supports de communication de l'exposition aux relations presse et sur le site Internet de l'Observateur du design :

- maximum 10 visuels en pack shot (sur fond blanc ou uni) impérativement, sur un CDROM

- résolution 300 dpi, dimension minimale 20 cm, fichier .TIFF ou .JPG

- Les noms des fichiers photos fournis doivent clairement indiquer le nom du produit et doivent impérativement nous parvenir dans les 5 jours suivant la clôture des inscriptions.

NOTE : Les réalisations dont les photos ne respecteront pas ces considérations techniques ne pourront faire l'objet d'aucune communication à la Presse.

> Toute information complémentaire que vous estimez nécessaire à une bonne compréhension de votre réalisation et de son usage (vidéo de présentation, diaporama, mode d'emploi, document de communication interne, dossier de presse, informations techniques...).

> La plaquette de votre entreprise/agence.

> Le règlement des frais de participation (voir les tableaux ci-après).

Documents à adresser à :

APCI / Observateur du design
24 rue du Charolais
75012 Paris, France

Frais de participation

Les Frais de participation peuvent être réglés par l'entreprise et/ou l'agence de design par chèque ou par virement :

Réalisations commercialisées / prospectives	Frais de dossier	Frais d'inscription
1ère réalisation inscrite	200 euros	700 euros
réalisations suivantes inscrites	200 euros	500 euros

Réalisations en recherche d'éditeur	Frais de dossier	Frais d'inscription
1ère réalisation inscrite	200 euros	200 euros
réalisations suivantes inscrites	200 euros	100 euros

Notes :

- En cas d'élimination par le comité de labellisation, les Frais d'inscription seront remboursés.
- Les membres du club « design et prospective » et les membres associés de l'APCI sont exonérés de Frais de dossier.
- Pour les expositions itinérantes de l'Observateur en France et à l'étranger, une participation financière pourra être demandée (salons professionnels par exemple).

Engagements

Le souscripteur certifie :

- > qu'il a l'accord de ses partenaires ou clients (fabricants, designers, éditeurs, ...).
- > que lui ou ses partenaires sont détenteurs de la propriété industrielle ou intellectuelle du produit.

Le souscripteur s'engage :

- > à tenir un ou plusieurs exemplaires de la réalisation à disposition de l'APCI pour le jury et les expositions organisées en France et à l'étranger pour une durée de 18 mois à compter de la clôture de l'inscription.

Notes : cet accord inclut l'obligation de mettre la réalisation à disposition de l'APCI pour la durée totale d'un événement. Pour toute inscription d'architecture commerciale ou d'identité visuelle, une vidéo de présentation d'une durée de 3 minutes maximum sera demandée pour présentation au jury et dans l'exposition.

- > à s'acquitter des Frais de dossier et d'inscription dans les délais et selon la grille tarifaire ci-dessus,
- > à livrer et à reprendre dans les délais imposés les réalisations et supports nécessaires à l'exposition (les Frais de transport et d'assurance aller/retour sont à la charge du souscripteur pour les expositions de l'Observateur du design à Paris).
- > à fournir la valeur d'assurance réelle en cas de vol ou un devis de réparation en cas de dégradation lourde (la manipulation par le public pendant la durée de l'exposition des réalisations entraîne de l'usure; une dégradation accidentelle ou volontaire est exceptionnelle mais possible).
- > à prendre en charge la réalisation et l'édition de panneaux ou supports multimédias nécessaires à la présentation du projet dans l'exposition,
- > à autoriser l'utilisation des informations contenues dans la fiche d'inscription et des photos fournies pour la communication de l'Observateur du design (catalogue et cartels de l'exposition, base de données Internet, brochures et posters et relations presse).